

Pour diffusion immédiate  
Le 11 septembre 2014

## **Nomination d'un nouveau comité consultatif qui se penchera sur les normes d'efficacité énergétique**

WHITEHORSE — Le gouvernement du Yukon a mis sur pied un comité consultatif dont le mandat est de lui fournir des recommandations relativement à l'application possible des nouvelles normes d'efficacité ajoutées au *Code national du bâtiment*.

« Le gouvernement du Yukon s'est engagé à faire en sorte que les normes de construction du territoire reflètent les intérêts du Yukon, y compris en veillant à ce que la construction de maisons en rondins continue d'être une option à prix abordable », a déclaré le ministre des Services aux collectivités, M. Brad Cathers.

Le comité consultatif examinera les dispositions du *Code du bâtiment* à l'égard de l'efficacité énergétique et invitera les parties intéressées du secteur de la construction ainsi que le public à formuler des commentaires à compter d'aujourd'hui, et ce, jusqu'au 15 octobre. Le comité publiera un rapport contenant des recommandations d'ici le 30 novembre.

« Nous encourageons tous le Yukonnais à donner leur point de vue sur le sujet, à savoir, est-ce que les nouvelles provisions à l'égard de l'efficacité énergétique indiquées à l'article 9.36 du *Code du bâtiment* devraient être mise en place au Yukon », a indiqué M. Cathers. « Afin de s'assurer d'entendre le point de vue des Yukonnais des régions rurales, des constructeurs de maison de rondins et des entrepreneurs du domaine de la construction domiciliaire expérimentés, de l'extérieur de Whitehorse, ont été invités à siéger au comité en compagnie d'un spécialiste en matière d'efficacité énergétique et de représentants de l'Association of Yukon Communities et de la Ville de Whitehorse. »

Plus tôt cette année, en attendant les résultats de la consultation effectuée auprès du public et des parties intéressées, le gouvernement avait donné aux constructeurs d'habitations une exemption d'une année relativement à l'application des nouvelles exigences en matière d'efficacité énergétique. L'exemption est en vigueur du 1<sup>er</sup> avril 2014 jusqu'au 31 mars 2015. Cela ne touche pas les normes de construction qui relèvent de la Ville de Whitehorse, lesquelles sont établies au moyen de règlements municipaux.

**Pour en savoir plus** : Sécurité des bâtiments

-30-

Renseignements :

Elaine Schiman  
Communications  
Conseil des ministres  
867-633-7961  
elaine.schiman@gov.yk.ca

Mac Hislop  
Communications  
Services aux collectivités  
867-393-7461  
mac.hislop@gov.yk.ca

*Communiqué numéro 14-207*

Stay up to date with the latest Yukon government news by subscribing to our RSS feed here:  
<http://www.gov.yk.ca/news/rss.html>. Or follow us on Twitter @yukongov.